



FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTABLISSEMENTS
D'HOSPITALISATION
À DOMICILE

PÉDIATRIE EN HAD

Chiffres d'activité & cadre réglementaire

8^e journée nationale des HAD pédiatrique

24 JUIN 2022

INTERVENANTE
ANASTASIA STRIZYK, *Conseillère technique- FNEHAD*

LA QUALITÉ DE L'HÔPITAL, **LE CONFORT DE SA MAISON**

QUELQUES CHIFFRES POUR COMMENCER...

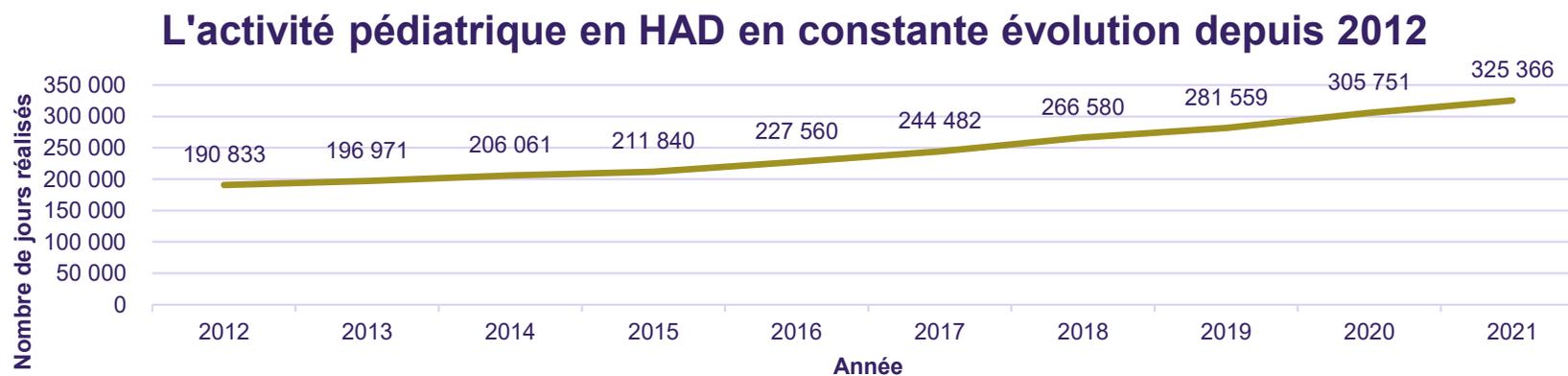


QUELQUES CHIFFRES POUR COMMENCER...

L'HAD pédiatrique en 2021

EN 2021, L'HAD PÉDIATRIQUE C'EST...

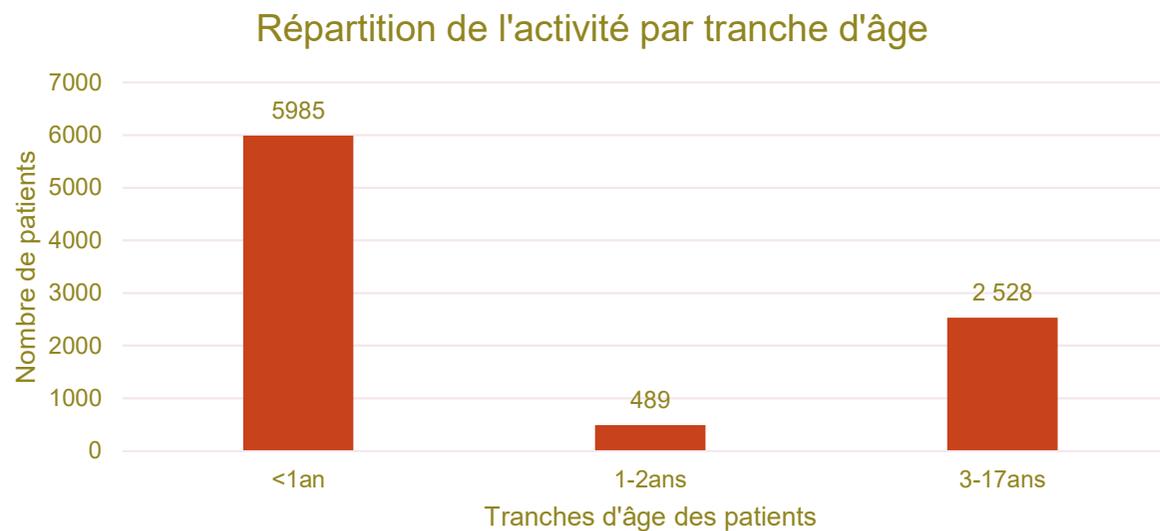
- **31 établissements** déclarent une activité pédiatriques (0-18 ans) structurée en HAD
- **9 002 enfants** (0-18 ans) pris en charge
- **19 581 séjours réalisés** (augmentation de **+8,42%** p/r 2020)
⇒ En constante évolution depuis 2013



QUELQUES CHIFFRES POUR COMMENCER...

FOCUS enfants de moins de 3 ans

Une activité très largement axée sur la prise en charge des enfants de moins de 1 an



LE FUTUR CADRE RÉGLEMENTAIRE



Définition de la mention « Enfants de moins de 3 ans »

« L'activité d'hospitalisation à domicile de mention « enfants de moins de 3 ans » a pour objet **d'assurer l'hospitalisation à domicile des enfants de moins de trois ans.** »

- Outre son activité de prise en charge des enfants de moins de trois ans, l'HAD de mention « enfants de moins de trois ans » assure un **rôle de conseil et d'expertise** auprès des HAD de mention « socle » en cas de **prise en charge palliative ou de fin de vie des enfants de moins de trois ans** et pour la prise en charge des enfants de trois à dix-huit ans

PRISE EN CHARGE DES NOUVEAUX NÉS ET NOURRISSONS UNE POSSIBILITÉ D'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ EN INTERNE OU PAR CONVENTION

ORGANISATION EN INTERNE

- Au moins un **médecin spécialisée en pédiatrie**
- Au moins un **infirmier formé aux soins de développement**

ORGANISATION PAR CONVENTION

La convention définit notamment:

- Les modalités de la prise en charge conjointe des patients
- Les modalités d'organisation des soins et de la continuité des soins
- Les modalités de transmission et de suivi des informations, les prestations pouvant être délivrées, les modalités de rémunération de ces prestations

Définition de l'équipe pluridisciplinaire et de l'équipe de coordination

| Mention socle | Mention « enfants de moins de trois ans » |
|--|---|
| <p>EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE // Personnels <i>internes, mis à disposition</i> ou <i>professionnels libéraux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins un médecin - Au moins un infirmier diplômé d'Etat ou autorisé - Au moins un assistant de service social ou conseiller en économie sociale et familiale ou assistant socio-éducatifs - Au moins un psychologue - En tant que de besoin, au moins un aide-soignant, auxiliaire de puériculture, auxiliaire médicaux, personnel des professions sociales et éducatives | <p>EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins un infirmier diplômé d'Etat de puériculture ou justifiant d'une formation ou d'une expérience attestées en puériculture - Au moins un psychomotricien - Au moins un médecin spécialisé en pédiatrie <p><i>Si prise en charge de nouveaux nés et nourrissons issus d'un service de néonatalogie:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnels peuvent être internes au titulaire de l'établissement de néonatalogie avec lequel l'établissement HAD a passé convention <p><i>Les membres de l'équipe pluridisciplinaire sont formés au soins de développement</i></p> |
| <p>EQUIPE DE COORDINATION // Personnels <i>relevant directement du titulaire</i> de l'autorisation d'HAD</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un médecin praticien d'HAD - Un infirmier diplômé d'Etat ou autorisé - Un assistant de service social ou conseiller en économie sociale et familiale ou assistant socio-éducatif | <p>EQUIPE DE COORDINATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un médecin praticien HAD spécialisé en pédiatrie ou justifiant d'une formation ou d'une expérience attestées en pédiatrie - Un infirmier de puériculture ou justifiant d'une formation ou d'une expérience attestées en puériculture |

La FNEHAD pour vous accompagner

KIT DE DÉCRYPTAGE DE LA RÉFORME



A VENIR...

SUITE DU DÉCRYPTAGE...

- **Modèles de convention:** élaboration des modèles de convention avec les partenaires du territoire prévus dans les décrets
- **Décryptage des décrets relatifs au traitement du cancer:** décryptage du régime juridique de l'établissement associé

ACCOMPAGNEMENT

- **Accompagnement en région:** présentation de la réforme auprès des adhérents lors de réunions régionales organisées par vos délégués de région
- **Formations FNEHAD:**
 - Spécial réforme des autorisations HAD **le 22 septembre 2022**
 - Développer la mention enfants de moins de 3 ans **le 12 octobre 2022**
- **Accompagnement de tous les adhérents: n'hésitez pas à nous contacter pour nous poser toutes vos questions, nous sommes là pour vous répondre et vous accompagner !**



FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTABLISSEMENTS
D'HOSPITALISATION
À DOMICILE

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

www.fnehad.fr

LA QUALITÉ DE L'HÔPITAL, **LE CONFORT DE SA MAISON**